



ASSOCIATION RSR

Association des clubs de la Région Suisse Romande de la FSN

TEMPS LIMITES, PÉNALITÉS FINANCIÈRES CHAMPIONNAT ROMAND HIVER 2009-2010

Les temps limites correspondent à l'échelle n°2 de la tablette Rudolph catégorie OPEN. (Edition 2008)

La pénalité financière simple est **CHF 8.--**, la double est **CHF 16.--**.

L'échelle des pénalités financières est pour les épreuves de:

50m:	0.50"	100m:	1.00"	200m:	2.00"
400m:	5.00"	800m:	10.00"	1500m:	15.00"

Discipline	Messieurs	Dames	Discipline	Messieurs	Dames
50m libre	0:28,00	0:31,30	50m brasse	0:34,90	0:39,40
100m libre	1:01,30	1:07,60	100m brasse	1:16,80	1:25,40
200m libre	2:15,30	2:26,70	200m brasse	2:48,00	3:03,90
400m libre	4:45,20	5:09,30			
800m libre	---	10:35,90	50m dauphin	0:29,80	0:33,70
1500m libre	18:50,50	---	100m dauphin	1:06,10	1:14,40
			200m dauphin	2:27,30	2:43,50
50m dos	0:31,70	0:36,10			
100m dos	1:08,80	1:17,00	100m 4-nages	1:11,00	1:20,60
200m dos	2:28,80	2:43,90	200m 4-nages	2:31,80	2:47,20
			400m 4-nages	5:24,60	5:53,40

Temps limites, pénalités financières

Indépendamment d'autres mesures réglementaires, un nageur se verra pénalisé financièrement:

- s'il ne réalise pas le temps limite, compte non tenu d'une éventuelle disqualification (1 à 2 fois le montant des frais d'inscription selon l'importance du dépassement du temps limite);

Un concurrent disqualifié pour des raisons techniques alors qu'il a réalisé le temps limite requis est exonéré de la pénalité financière.